



RAPPORT ANNUEL



« Les mines constituent un obstacle au développement »

PROGRAMME NATIONAL DE DEMINAGE HUMANITAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT



Mauritanie

DECEMBRE 2008

TABLE DES MATIERES

1-Le Contexte du Programme

2-Carte des zones Minées

3-Les Réalisations et les Résultats du programme

4-Les Contraintes

5- Les Recommandations

6- Besoins 2009

7- Le Rapport Financier

1- Contexte

Le problème des mines terrestres remonte au conflit du Sahara occidental de 1975 à 1978. Les deux régions affectées par les mines Dakhlet Nouadhibou et Tiris Zemmour se situent dans le nord du pays. Elles couvrent un secteur de 310.000 km² et regroupent 12% de la population (294.000).

En 2006, grâce au gouvernement Suédois, la Mauritanie a réalisé une étude d'impact des mines certifiée par les Nations Unies en 2007 qui a pu préciser l'ampleur de la contamination des wilayas affectées. Cette étude a permis de préciser que 76 Km² sont suspectés couvrant 60 communautés réparties comme suit :

- 03 à impact fort
- 20 à impact moyen
- 37 à impact faible

Sur la base des priorités de cette étude, le Programme National de Déminage Humanitaire pour le Développement a commencé à mener plusieurs opérations de déminage et de dépollution en plus des autres piliers de la convention d'Ottawa à savoir la sensibilisation contre le danger des mines et l'assistance aux victimes .

La Mauritanie a développé un certain nombre d'arrangements institutionnels pour lui permettre de respecter ses engagements internationaux concernant le Traité d'interdiction des mines antipersonnel et d'autres instruments qui règlent l'utilisation des mines et autres restes explosifs de guerre (ERW). Le Gouvernement a créé, la Commission nationale pour le suivi du Traité d'Ottawa et les actions contre les mines antipersonnel et le Programme National de déminage Humanitaire (PNDHD) au sein du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation. Le Gouvernement a détruit avec succès ses réserves des mines antipersonnel le 5 décembre 2005. En outre, le Gouvernement a fermement énoncé qu'il comptait respecter ses engagements issus du traité d'Ottawa d'ici 2011.

Aussi la Mauritanie a adopté en 2006 une stratégie Nationale de lutte antimines qui prend en charge l'ensemble des composantes de la convention. Cette stratégie a fait l'objet d'un atelier de validation auquel a participé l'ensemble des partenaires dans ce domaine.

En plus de réduire le nombre d'accidents, l'action contre les mines soutiendra la croissance économique particulièrement à travers l'extraction minière, le tourisme et l'élevage du bétail. Une action urgente est nécessaire en raison de :

- Nouadhibou, capitale économique du pays, dispose d'un port construit pour l'exportation du fer extrait qui est sévèrement affecté par les mines terrestres et les ERW.
- La route goudronnée récemment ouverte entre Nouakchott à Nouadhibou, a augmenté le trafic, le commerce et tourisme.
- Les nomades font paître leurs troupeaux dans le Nord du pays lourdement miné

- Le nouveau plan de paix proposé pour le Sahara occidental permettra d'achever l'Union du Maghreb Arabe, laissant de vastes secteurs minés en son centre
- Les activités d'exploration (pétrole, gaz, minéral) se sont accélérées depuis l'annonce de la première découverte de pétrole dans le pays vers la fin de 2003.

C'est dans ce contexte que le PNUD appuie la Mauritanie dans le développement des capacités et dans la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de cette convention. Il constitue le point focal de la lutte antimine en Mauritanie.

L'année 2008 a été marquée par le financement de plusieurs activités par les donateurs suivants : la France (250.000), la Suède (250 000 US\$) avec une contribution de la Mauritanie pour les opérations de 58 000 US \$ en plus de la prise en charge des salaires, de l'assurance des démineurs ainsi que le coût de la maintenance du matériel et des infrastructures . Le coût total de cette contribution s'élevé à 750 000 US\$ environ.

Éléments clefs de la Stratégie Nationale de lutte antimines (Extrait de la Stratégie Nationale)

3. Objectifs stratégiques 2008 – 2011

Le but stratégique sera réalisé à travers les objectifs stratégiques suivants :

But stratégique 1

Déminer toutes les zones affectées identifiées avant janvier 2011

Objectif stratégique 1 : Elaborer l'étude technique et réduire la superficie avant fin 2010.

Objectif stratégique 2 : Entreprendre le déminage de toutes les zones affectées identifiées avant janvier 2011.

But stratégique 2 :

Réduire les accidents de mine pour atteindre Zéro victime

Objectif stratégique 1 : Clôturer et marquer tous les champs de mines antichars non concernés par la Convention d'Ottawa.

Objectif stratégique 2 : Faire des campagnes d'éducation sur les danger des mines dans les zones affectées par les réseaux d'ONG locales.

But stratégique 3 :

Donner les soins médicaux à tous les survivants d'accident de mines et leur donner accès à l'assistance requise pour leur permettre de s'intégrer dans la vie sociale.

Objectif stratégique 1 : Renforcer la capacité du CNORF (Centre National d'Orthopédie et de Réhabilitation Fonctionnelle) sous la tutelle du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales et impliquer des partenaires ou organisations internationales impliquées dans la réhabilitation des survivants.

Objectif stratégique 2 : Donner accès à la formation professionnelle aux survivants des accidents de mine pour leur permettre de s'intégrer dans leur communauté.

But stratégique 4 :

Développer et entretenir à tous les niveaux les capacités nationales pour soutenir l'exécution de l'ensemble du programme.

Objectif stratégique 1 : Développer la capacité nationale de planification, de formation, de contrôle/évaluation et de déminage pour affronter toutes les menaces et tous les dangers résiduels des mines .

Objectif stratégique 2 : Intégrer la lutte antimines dans les programmes nationaux (lutte contre la pauvreté, de développement, etc...) et budgets afin de promouvoir une exécution durable.

3-La programmation et les activités réalisées en 2008

1.1 les résultats attendus sont :

- **Etudes Techniques et EOD**

- Délimiter 18 champs de mines dans les zones suspectées et en fonction des priorités des résultats de la LIS.
- Détruire l'ensemble des obus et autres Explosifs de guerre dans ses zones
- Réaliser des inspections d'assurance qualité du travail exécuté et mettre à jour la Base de données IMSMA .

Déminage

- Réaliser les opérations de déminage dans les communautés à impact haut en fonction des résultats des études techniques.
- Réalisation du contrôle qualité de ses opérations

Sensibilisations sur le danger des mines et assistances Aux Victimes

- Les familles nomades et sédentaires des régions de Nouadhibou et Zouerate connaissent les danger des mines.
- Le marquage des zones minées est renforcé et les populations nomades connaissent les signes de marquage.
- L'entrée des Zones minées est marquée par des panneaux géants visibles à tous les usagers.
- La Journée du 4 avril 2008 est célébrée à Zouerate et Nouadhibou.
- les moyens et stratégies de prise en charge des victimes des mines définis par l'ensemble des acteurs.
- 20 victimes des mines sont prises en charge par Le CNORF.
- 20 victimes ont bénéficié des AGR.

Développement des capacités du PNDHD

- Renforcement de la nouvelle structure du PNDHD en équipement
- Permettre au PNDHD de participer aux conférences et aux Ateliers pour la mobilisation des ressources.

1.2 -Les activités réalisées

- **Les études techniques et les reponses EOD**

Les études techniques sont mises en œuvre par les unités du Génie militaire qui ont une grande expertise dans ce domaine. Ce travail se réalise en conformité avec les normes internationales et les normes nationales développées dans ce domaine. Ainsi les équipes du contrôle et assurances qualité du PNDHD sont responsables de l'accréditation du travail réalisé suivant les procédures Mauritanienues définies dans ce domaine .Il est à noter que le processus d'assurance qualité suivi est en conformité avec les normes internationales.

L'ensemble des opérations de déminage se font en parfaite coordination avec les communautés affectées par l'organisation des réunions de sensibilisation avant, durant le déminage et marqué par des réunions de remise des terres et de fin des opérations .

L'ensembles des zones ciblées découlent de la LIS et ont fait l'objet d'une concertation entre les opérateurs et les locaux bénéficiaires des prestations (autorités administratives, maires, nomades etc...).

Les sites objets de ses études techniques sont repartis comme suit :

- Commune de Bir Mougrein dans la wilaya de Tiris zemour : Bir mougrein Zayle,Ouad etthmane
- Commune de Zouerate dans la wilaya du tiris zemour : henk Lehbara,Touajil
- Commune de Choum :wilaya de l'Adrar : Bir Mariam ,M'Balket Choumad
- Commune de Boulenoir Daklet Nouadhibou : souciya3 ,Leewej,Dhi bilal ,yidriss,badiyatt bouh
- Commune d'inal

Ses études techniques ont permis de confirmer la présence de deux champs de mines au niveau de Bir mougrein (mougrein Zayle) et à Boulenoir (souciya3).Cependant les autres zones ont été classées sans dangers et remises aux populations.

Il est important de préciser que durant les opérations les chantiers de déminage sont ouverts à la population.

➤ **Déminage et response EOD**

Les opérations de déminage se sont déroulées simultanément dans les deux points qui ont été découverts contaminés par les mines antipersonnel et antichars : mougrein Zayle , souciya3. Le déminage adopté est manuel avec la combinaison du détecteur la sonde et parfois la technique de l'escavation suivant des procédures opérationnelles permanente du PNDHD.

Cette année l'effort dans les opérations de déminage a été important et a permis de libérer approximativement une superficie de 14 650 000 mètres carrés et de détruire 1125 mines AP , 540 antichars , 380 UXO de différents calibres . Ce qui nous amène à une superficie totale depuis le début des opérations à environ 24 000 000 de mètres carrés et par conséquent 52 000 000 de mètres carrés restent à être déminés après vérification par les études techniques.



Un démineur



Visite avant destruction



destruction des mines

➤ **Assurance qualité**

Toutes les missions d'études techniques et de déminage ont été suivies par des opérations de contrôle qualité pour donner toutes les assurances de la bonne exécution du travail et de la sécurité des terres déminées avant leur remise aux utilisateurs.

Les équipes du PNDHD responsables de cette tâche établissent des rapports d'inspection qui sont disponibles sur les bases de données IMSMA.

➤ **CAMPAGNE DE SENSIBILISATION DES NOMADES**

la campagne de sensibilisation a couvert les régions de Tiris Zemour, Dakhlet Nouadhibou, et l'Adrar particulièrement dans les milieux nomades. Cette opération a impliqué 20 cadres des ONG partenaires et cadres de supervision du PNDHD repartis en groupe de sensibilisation de 3 personnes. Elle a permis de distribuer 7500 affiches et de sensibiliser 17200 nomades. En vue de toucher le maximum de personnes, une attention particulière a été accordée aux abreuvoirs (puits, sondages) qui sont des points de passage de la plupart des nomades et éleveurs qui se déplacent dans la région. Des outils de sensibilisation sur le signalement des zones minées ont été laissés aux populations rencontrées en vue d'une large diffusion aux autres nomades.



Sensibilisation dans une école



Elèves d'une école en campagne

➤ **Marquage des Zones minées**

le marquage a consisté à la pose de 30 nouvelles plaques dans les zones minées à proximités de Boulenouar et la réfection de 140 existantes en peinture et en maçonnerie au PK 55 réparties dans 5 champs minés. Les zones concernées sont le PK 55 de Nouadhibou qui marque l'entrée de la presqu'île du cap blanc et qui est une zone minée ainsi que la zone du PK 106 de Boulanouar proche du mur de sécurité marocain. Cette région est visitée régulièrement par des nomades compte tenu de l'existence d'une zone de pâturage protégée par la proximité de la frontière avec le Sahara. En vue d'attirer l'attention des voyageurs, 4 panneaux géants ont été nouvellement implantés au niveau des points de contrôle de polices à la rentrée de Boulenouar et Nouadhibou.



Marquage d'une zone minée



Panneaux de signalisation "danger de mines"

➤ **PRISE EN CHARGE DES VICTIMES DES MINES ET LEUR INSERTION**

Dans le cadre du plan d'action annuelle 2008, il a été prévu la prise en charge de 20 victimes de mines. Cet important volet est assuré par le Centre national d'Orthopédie et de Réadaptation fonctionnelle (CNORF). La prise en charge comprend outre l'identification, les frais de transport d'hébergement et de séjours de victimes à Nouakchott pendant 10 jours au cours desquels sont effectués la prise des empreintes, essayages des appareils, des exercices surveillés et des soins kinésithérapeutiques. En plus de soins, des prestations orthopédiques en termes de fournitures de prothèses tibiales ou fémorales, fauteuils roulants, béquilles leurs seront offerts gratuitement.

Plusieurs missions conjointes UNICEF, PNDHD et CNORF ont été organisées pour l'identification et la sensibilisation des victimes des mines en vue de les encourager à venir à Nouakchott pour recevoir des soins adaptés. Les fonds sont mis à disposition du CNORF et la prise en charge débutera le 27 juin et s'étendra jusqu'en Août 2008.

En plus de cela ses victimes ont bénéficié des financements des microprojets générateurs de revenu. La procédure d'attribution a fait l'objet d'une concertation entre les ONGs nationales et le PNDHD .Ces projets sont suivis par le service de l'assistance aux victimes du PNDHD .



Survivant d'un accident de mines antipersonnel

➤ **Renforcement des Capacités du PNDHD**

Ce financement a permis de renforcer les capacités du PNDHD qui sont nouvellement transférées par la fourniture d'un matériel informatique et bureautique indispensable à son fonctionnement.

Il a également contribué à la participation du staff de ce programme aux réunions techniques et à la conférence des Etats Parties pour la mobilisation des ressources.

4- Les contraintes

Malgré les résultats satisfaisants de ce programme, il existe certaines contraintes à soulever notamment :

- Le déplacement des dunes de sable qui couvrent les zones affectées
- L'inexistence de la composante déminage Mécanique
- La mobilité du nomade pour être Sensibilisé
- La faiblesse des capacités des organisations non gouvernementales nationales pour assurer un travail permanent en terme sensibilisation sur les dangers des mines.
- Le retard de la mise en place des fonds.
- La mobilisation très faible de la communauté internationale pour le soutien des opérations de déminages

5/ Les Recommandations

- La mobilisation des ressources auprès des donateurs pour continuer les actions de déminage et de dépollution sur le terrain
- Le développement des capacités des relais communautaires pour une pérennité de la sensibilisation contre le danger des mines
- L'acquisition des moyens de déminage mécanique pour accélérer davantage le déminage.
- la révision de la stratégie nationale pour prendre en compte les délais très courts pour le déminage de toutes les zones (2011)

6- Besoins Urgents 2009 (Projets inscrits dans le portefeuille Mines des Nations Unies 2009)

Noms du projet	Montant demandé en US \$
Opérations de déminage et dépollutions	760 000
Etude technique	401 000
Acquisition d'une unité de déminage mécanique	2 500 000
Assistance aux victimes	345 000
Education contre le danger des mines	269 000

6-Rapport Financier

Donateur	Montant en US \$	Mode d'exécution	Domaine d'emploi
France	200 000	DEX (PNUD)	Déminage Etudes Techniques, sensibilisation Assistance victimes
Suède	190 000	Dex (PNUD)	Déminage, Etudes techniques
Mauritanie	86 000	National	Déminage
Mauritanie	750 000	National	Salaires, assurance, maintenance etc.....
SNIM Société Nationale Industrielle et Minière	4 000	National	Assistance aux victimes
TOTAL	1 230 000		

